



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immeubles collectifs

Question écrite n° 95904

Texte de la question

M. Xavier Breton appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la rénovation des immeubles collectifs anciens, notamment les copropriétés construites dans les années 1960-1970. Des professionnels de l'immobilier constatent des carences en matière de rénovation de ces immeubles, en raison notamment des difficultés à pouvoir répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement. En effet, la rénovation de copropriétés ne bénéficie pas des dispositifs d'incitation équivalents à ceux en vigueur pour la construction de logements neufs. Aussi, face à ce constat, il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées par le Gouvernement pour favoriser la rénovation des immeubles collectifs.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95904

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13439

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)